



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bruits

Question écrite n° 92583

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le bruit des éoliennes. L'Académie de médecine invite les pouvoirs publics à suspendre par précaution la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations. Une mesure conseillée dans l'attente d'études concernant l'impact du bruit des éoliennes sur la santé humaine. L'Académie rappelle qu'à des intensités modérées, le bruit peut entraîner des réactions de stress, perturber sommeil et retentir sur l'état général. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position relative aux conclusions de l'Académie de médecine sur les nuisances que provoqueraient les éoliennes sur notre état de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92583

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4071